L'ABEILLE

IMPRIMÉ POUR LE PUBLIC, TOUS LES ... HÉROME BAYON.

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit ..."

JEUDI MATIN, 25 DECEMBRE 1834.

INTERIEUR.

NEUF ORLEANS, 25 décembre 1834.

Vu la solennité de la fête de NOEL, l'Abeille ne paraîtra pas demain, 26 décembre.

On assure que toute cette verve satirique de M. de Crébassol contre le théâtre d'Orléans, lui est venue depuis un refus que lui a fait l'administration de ce théâtre, de représenter une de ses pièces.

DE LA NOUVELLE LEGISLATURE.

Nous touchons à l'époque où nos deux chambres législatives vont se réunir. Cette session devra nécessairement offrir quelque intérêt. Le chef dont le pouvoir expire voudra que les derniers jours de son administration soient marqués par des propositions propres à laisser dans les esprits, un souvenir frappant de la sagesse de ses vues pour le bien du pays; et son successeur en entrant en charge, aura le désir que son premier pas dans la carrière administrative donne une haute idée des améliorations et des réformes qu'il jugera nécessaire d'introduire. Ainsi nous devons nous attendre à voir cette session prendre une couleur plus tranchée et se prolonger plus que la précédente.

Nous désirons que les actes qui seront passés par cette législature répondent aux besoins réels de la population d'un état destiné à occuper dans l'union un rang d'autant plus élevé que les hommes qui président à ses destinées se sont mieux pénétrés de l'importance des devoirs qu'ils ont à remplir.

Loin d'eux ces vues étroites, ces discussions mesquines qui font des hommes à idées rétrécies; des législateurs choisis par le peuple doivent se montrer à la hauteur du mandat qui leur a été confié; s'il en était autrement, ils manqueraient à leur mission et se mettraient dans le cas d'être regardés comme indignes des suffrages de leurs concitoyens.

Nous n'aurons donc pas la douleur, tous l'espérons, de voir l'intérêt particulier l'emporter sur l'intérêt général, l'esprit de parti se substituer à l'esprit national. Défenseurs de l'état, ils doivent toujours avoir en vue le bien de l'état, et non le bien être de quelques individus au détriment de la masse. Qu'ils prennent pour modèles les états de l'Union qui marchent à grands pas dans la voie des améliorations; qu'ils s'attachent à doter notre pays de ces institutions, de ces mesures propres à faciliter ses communications, à augmenter son commerce, et à faire son bonheur. Qu'ils empruntent soit à l'intérieur, soit à l'étranger tout ce qu'il y a de beau, de grand et d'utile, et qu'ils fassent en sorte de l'appliquer au pays; qu'ils ne [illegible] pas à un temps éloigné une amélioration qui [illegible] être adoptée sur le champ; en un mot qu'ils prouvent qu'ils sont amis du progrès; qu'ils marchent avec leur siècle, et qu'ils ne se laissent pas [illegible] la remorque; s'ils jettent un regard sur le passé, qu'il ne soit pour mieux apprécier le présent, et pour se lancer avec plus d'abandon dans l'avenir, si plein d'espérances pour quiconque [illegible] dans ce livre où sont contenues les grandes [illegible] de l'humanité!

Nous nous sommes bornés aujourd'hui à tracer largement les devoirs d'un législateur; bientôt nous entrerons dans quelques détails à ce sujet; mais nous attendrons pour [illegible] que la session soit ouverte, et que notre gouverneur [illegible] fait connaître leurs [illegible] ne voulant en aucune manière chercher à les [illegible] dans ce qu'ils ont à dire, [illegible] pouvoir mieux les apprécier, en les jugeant d'après leurs œuvres.

Nous sommes persuadés d'avance qu'ils ne nous laisseront que peu de chose à glaner dans le champ qu'ils auront moissonné, et qu'ils iront au devant de tous nos désirs. Cependant, quelque soit le mérite d'un homme, comme il n'est pas infaillible, et comme il peut arriver que [illegible] de recevoir des développements propres à les présenter sous un jour plus [illegible] favorable, nous voulons attendre qu'ils aient parlé avant de manifester ouvertement notre opinion, qu'il sera facile cependant de découvrir; car, en [illegible] au langage que nous venons de tenir, on reconnaît sans peine [illegible] nous sommes avant tout, fleurons du progrès, que nous avons soif d'améliorations.

Quand il en sera tems, nous parlerons des améliorations que le pays réclame, et nous dirons comment on peut les [illegible].

DE LA FETE DEMOCRATIQUE.

Conformément au programme qui avait été publié pour la célébration du triomphe remporté à New-York par le parti démocrate, mardi dès le point du jour, plusieurs salves d'artillerie se sont fait entendre; à 11 heures, le bateau-à-vapeur *Walter Scott*, qui avait été frété pour transporter les citoyens sur le champ de bataille de 1814, est parti chargé à couler bas; pendant chaque voyage de la ville à l'endroit où devait avoir lieu la cérémonie; la musique et le canon se succédaient constamment. En foulant cette terre, où il y a vingt ans, on ne voyait que sang et carnage, le peuple s'est écrié à plusieurs reprises, et d'une voix unanime: VIVE JACKSON! VIVE LE SAUVEUR DE LA LOUISIANE! La joie la plus vive se peignait sur tous les visages. En attendant le retour du bateau, qui n'avait pu recevoir tout le monde à son premier voyage, les spectateurs ont employé le temps à parcourir ce champ de bataille, qui, il y a vingt ans, devint le tombeau d'un si grand nombre de nos ennemis.

Aussitôt après la seconde arrivée du bateau-à-vapeur, le peuple s'est réuni à l'endroit préparé pour la célébration de cette fête; M. Bernard Marigny a été unanimement appelé à prononcer un discours à cette occasion. Déférant à cette invitation, l'orateur est monté à la tribune près de laquelle on avait planté un Hickory sur lequel flottait le pavillon américain, et il a prononcé le discours suivant, interrompu à chaque instant par les braves qui partaient de toutes parts.

CONCITOYENS!—C'est de ce champ de bataille que vous êtes appelés à contempler la gloire d'ANDRE JACKSON, et le triomphe du parti démocratique dans les Etats-Unis; vingt années, concitoyens, se sont écoulées depuis l'époque glorieuse du 23 décembre 1814. L'Angleterre, fière de ses succès en Europe, du traité de Paris dicté par ses ministres, par suite de l'abdication de Fontainebleau, l'Angleterre possédant une armée qui avait fait ses preuves dans la guerre de la Péninsule, forma l'ambitieux projet de séparer les Etats de l'Ouest, de l'union, par la conquête de la Louisiane. Cette Angleterre qui, lors de la glorieuse époque de notre indépendance, n'avait jamais eu sur le continent américain plus de trente mille vétérans, eut en réserve quinze mille, afin de pouvoir s'accuser une conquête plus facile. Jamais les trois royaumes n'avaient vu sortir de ses ports une plus belle armée; et surtout commandée par des généraux d'une plus brillante réputation, à leur tête se trouvait le beau-frère du duc de Wellington, le valeureux Brekeman; c'est lui qui devait faire une entrée triomphante à la Nouvelle-Orléans pour y prendre le titre du duc de la Louisiane, et obtenir la pairie; c'était donc notre ville que la plus belle et la plus vertueuse de nos Louisianaises devait s'agenouiller devant le vainqueur, et lui attacher l'ordre de la jarretière pour récompense de ses hauts faits d'armes. Telles étaient les illusions que faisait la superbe Albion, lorsque le vainqueur des Flandres, ANDRE JACKSON, après avoir réduit les Creeks et les Bretonnes à l'obéissance et au silence, revint comme [illegible] nous protéger, nous défendre et nous sauver. Concitoyens, il est inutile de beaucoup m'étendre sur les journées glorieuses qui seront toujours présentes à notre imagination, journées où les milices animées du sentiment de l'amour de la patrie, rivalisaient de discipline et de courage avec les vétérans. Quant à André Jackson, pareille, [illegible] était sa devise; il la réalisa, et dans la plaine de Chalmette, que vous voyez devant vous, on comptait le 8 de Janvier 1815, deux mille Anglais [illegible] sous les coups de nos braves; c'est là, concitoyens, que les Packenham, et les Gibbs ont mordu la poussière! C'est là que l'aigle américaine fondant sur le léopard Britannique, l'a fait expirer dans ses serres, et c'est, au lieu où nous sommes maintenant, que mille cris répétés ont fait entendre HOURRA POUR ANDRE JACKSON! C'est ici, concitoyens, que l'honneur de nos femmes et de nos filles a été défendu; c'est ici que nous avons sauvé nos institutions, notre gouvernement, et notre belle patrie; c'est enfin ici, que nos braves concitoyens ont mérité pour jamais, la palme immortelle de la gloire et de la reconnaissance d'un grand peuple!

Concitoyens—Il était impossible qu'un homme qui avait rendu d'aussi grands services à la république, ne devînt pas l'objet de son affection et ne lui inspirât pas les plus profonds sentiments de reconnaissance. [illegible] de la guerre de la Nouvelle-Orléans, de la [illegible] Nashville à Washington [illegible] du HEROS DU 8 JANVIER 1815, qui se rendait au siége du gouvernement pour recevoir les félicitations des représentans de la nation réunis en congrès. Dans ce trajet de triomphe et de gloire populaire, il crut devoir s'arrêter à Monticello, là le plus grand philosophe du siècle, Jefferson, le patriote qui avait présenté la déclaration de notre indépendance, le serrant dans ses bras lui dit [illegible] vous n'avez pas seulement sauvé la Louisiane, [illegible] vous vivrez dans le cœur de vos [illegible], et la providence vous récompensera à jamais.

[illegible]—Le séjour d'André Jackson à Washington [illegible] bientôt le cœur de bons citoyens; son [illegible] étaient dans toutes les bouches; la [illegible] Gloire et de la Renommée se faisait entendre [illegible] l'écho des Alleghani, comme la vallée [illegible] sa qualité personnelles, et les [illegible] à la patrie. Bientôt le peuple [illegible] pour lui décerner une brillante récompense; [illegible] du Tennessee, lieu de la résidence d'ANDRE JACKSON, [illegible] leur sénateur au Congrès, [illegible] Communautés qu'il avait prise à la paix, et à la occuper le siége sénatorial; il fut dans l'exercice de cette nouvelle dignité, aussi calme dans le Conseil, qu'il avait été fougueux sur le champ de bataille.

Concitoyens!—A peine André Jackson avait-il pris son siége au sénat des Etats-Unis, que les hommes qui considéraient le peuple comme leur patrimoine, qui voulaient arriver à la présidence, aux places de secrétaire d'état, d'ambassadeurs, pressentirent qu'il devait être délégué pour être président des Etats-Unis; et comme il fallait [illegible] le peuple en faveur de l'administration d'Adams, on [illegible] de parler de toute part du système d'internal improvements; des plus [illegible] faits de tous côtés pour des canaux et des routes; et un homme célèbre, le général Bernard eût la tâche pénible de populariser l'administration d'Adams, en parcourant tous les états, et recommandant partout des canaux et des routes; mais, heureusement, le peuple découvrit qu'il fallait des milliards pour exécuter ces vastes plans pour ne savoir par où commencer les améliorations, pour ne pas exciter la jalousie dans les différents états; le ridicule commençait à frapper les projets gigantesques de l'administration d'Adams, les idées constitutionnelles prévalurent, on sentit la nécessité de faire respecter la souveraineté de chaque état qui était menacée par des projets qui avaient pour but de s'emparer des propriétés publiques et particulières; on repoussa aussi l'idée d'augmenter considérablement la dette des Etats-Unis, pour des avantages partiels; enfin le masque tomba, Quincy Adams mit à découvert dans toute sa laideur disparut de la scène politique, et ANDRE JACKSON fut élu premier magistrat de notre chère patrie.

Concitoyens!—Vous savez tous quelle a été le désappointement des Clay et des Webster, au lieu de respecter l'idole de la souveraineté populaire, ils crurent qu'ils avaient assez d'influence pour la détruire, en faisant un abus des grands talents oratoires qu'ils possédaient; mais il est difficile, concitoyens, de tromper sur ses véritables intérêts, un peuple aussi versé dans l'art de gouverner, ANDRE JACKSON, en acceptant la présidence avait jeté les bases de son administration; faire respecter la souveraineté des états, payer la dette publique, repousser les indiens, les éternels ennemis de notre couleur, à l'ouest du Mississipi; détruire la banque des Etats-Unis dont l'influence et le pouvoir lui permettait d'affronter le gouvernement; tel était le plan qu'il avait arrêté dans sa sagesse. Lui seul dans les Etats-Unis, avait assez d'énergie pour l'exécuter.

Concitoyens,—c'est alors que l'on vit se former cette horrible coalition entre les orateurs Clay et Webster et la banque des Etats-Unis. Ils espéraient être les Mirabeau de l'Amérique, que rien ne pouvait ont résister; leur éloquence devait tout entraîner, tandis qu'ils menaçaient les habitans de l'Union du pouvoir de la banque, qui, semblable à la tête de Médusa, devait répandre son sein de toutes parts, et faire entendre ses affreux sifflements, la fortune des particuliers fut menacée et on crut un moment à la banqueroute générale. Les malheurs du peuple étaient si épouvantable, que le vrai patriote craignait que la banqueroute l'emportât sur le gouvernement. Quel triste tableau grand dieu! aurait été présenté au monde entier! la puissance de l'argent triomphant de nos intérêts, de nos institutions, de la moralité publique, c'eût été le cas de s'écrier comme Brutus:

Que le basse est, ô ciel! et quelle ignominie!

Voilà donc les soutiens de ma triste patrie!

Mais, concitoyens, la Providence, André Jackson, et l'Aigle des Etats-Unis, qui plane sur nous avec tant de fierté, veillaient sur nos destinées. NEW-YORK, belle et brillante cité, toi la métropole de notre commerce, toi, le Paris de l'Amérique, tu as sauvé la république, comme il a sauvé la France en juillet. Honneur! mille fois honneur! à la ville de New-York!! Concitoyens, rien désormais ne pourra arrêter la marche de l'administration; la Banque des Etats-Unis peut encore effrayer, car son agonie sera violente et affreuse; semblable au serpent, sa tête menace Philadelphie, tandis que le reste son corps épouvante les autres parties de l'Union. Sa lave financière se répand à grands flots, effraie les peuples comme celle du vésuve. Ces laves reviendront sur elle dans la ville de Philadelphie. Là, le peuple voulant examiner la convulsion horrible de sa mort prochaine, et de celle de son président Biddle, accourra de tous les points comme jadis les peuples de Crète vinrent voir expirer le Minotaure sous la massue de Thésée. Mais, revenant de leur frayeur, témoins de l'anéantissement et de l'écroulement de son édifice, au sentiment de la terreur, succédera un sentiment plus noble, celui de la reconnaissance et du patriotisme; et sur les ruines de la banque, le peuple des Etats-Unis élèvera la statue de l'IMMORTEL ANDRE JACKSON, tenant d'une main la Constitution, et de l'autre l'image de la liberté; elle sera ombragée par cet arbre que tout le monde admire (du vieux hickory) le premier dans la forêt, comme ANDRE JACKSON parmi ses concitoyens.

A M. Marigny a succédé M. J. R. Grymes, qui dans un discours brillant, que nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui, a peint sous les couleurs les plus brillantes la prospérité du gouvernement des Etats-Unis, et les remercîmens que le peuple américain doit à Andrew Jackson pour la fermeté et l'indépendance avec lesquelles il a su vaincre tous les obstacles qui entravaient le bonheur des Etats-Unis.

Et à quatre heures, les démocrates, au nombre de mille environ, se sont embarqués au bruit du canon et au son d'une musique militaire, sur les bateaux à vapeur *Walter Scott* et *Le New Orleans Ferry*, pour se rendre en ville, où un dîner somptueux avait été préparé; tout s'y est passé dans le plus grand ordre.

Plus tard, nous publierons les *toits* qui ont été portés.

(*Correspondance du Journal of Commerce de New-York.*)

Washington, 6 décembre 1834.

Comme nous sommes au moment d'agir de représailles envers la France, c'est-à-dire de nous emparer des navires français et de leurs cargaisons, j'ai eu la curiosité de rechercher combien, dans les circonstances ordinaires, il y a de ces navires qui soient exposés à nos croiseurs, et où ils pourraient les trouver. Je trouve que le commerce français a 8,000 navires dont le tonnage s'élève 744,000 tonneaux, et qui sont montés par 57,000 hommes. De ce nombre, 820 navires du port approximatif de 230 tonneaux chacun, se livrent au commerce extérieur hors de l'Europe; 1800 navires, du même port moyen, commercent dans différentes contrées de l'Europe; et 5,380 navires du port moyen de 80 tonneaux sont employés au petit cabotage. Les navires qui font le commerce hors de l'Europe et les contrées qu'ils fréquentent sont comme suit:

Indes,	35	navires marchands.
Ile Bourbon etc.	70	"
Mers du Sud	28	"
Brésil	65	"
Rio de la Plata	20	"
Mexique	40	"
Cuba	60	"
Haïti	60	"
Etats-Unis d'Amérique	35	"
Indes occidentales non françaises	20	"
Guyanne	25	"
Sénégal et Gorée	40	"
Martinique et Guadeloupe	300	"
Pêcheries de la Pélasie	6	"
Tour du globe par la Chine	6	"

La marine française, avec laquelle il est probable que nous ferons plus ample connaissance, est incontestablement, après celle de l'Angleterre, la plus formidable du monde. Elle a été organisée et régularisée d'une manière permanente dans ses diverses branches par une ordonnance 1823, et depuis cette époque elle a prospéré rapidement sous tous les rapports. D'après un état qui a été publié, le nombre des vaisseaux à flot, c'est-à-dire, prêts à prendre mer, en 1832 était comme suit:

Vaisseaux de ligne, 58; frégates, 60; corvettes, 33; bricks, 67; galiotes, cutters, &c. 121; navires à vapeur, bombardes, etc. 27; total, 374. Et ces forces ont subi une augmentation considérable pendant les deux dernières années.

Vous remarquerez que, d'après leurs rapports, le secrétaire de la trésorerie et celui de la marine, prévoient la possibilité d'une prompte rupture de nos relations amicales avec les puissances étrangères.

ERRATUM.—Dans l'article de notre feuille d'hier qui s'adresse à M. A. Crébassol, il s'est glissé une erreur trop importante pour ne pas la relever; notre compositeur nous a fait dire: "M. A. Crébassol, qui écrit des articles de théâtre et autre chose, dans le *Louisiana Advertiser*, &c."; tandis que nous avions dit: "M. A. Crébassol, qui écrit des articles de théâtre, à perte de vue et d'autre chose, dans le *Louisiana Advertiser*, &c." Cela est bien différent, et d'ailleurs, cela seul est vrai. Il y a bien encore trois ou quatre autres erreurs dans ce malencontreux article, mais nous les abandonnons à la critique de M. Crébassol.

A VENDRE, A BON MARCHE.

UN excellent moulin à sucre horizontal, entièrement couvert, ayant même la porteuse, et il a déjà été éprouvé. Il se trouve sur l'habitation de Mr. L. Bouligny à 4 milles au-dessus de la ville, d'où il faut l'enlever. On le donnera à bon marché, si on trouvait à le vendre avant le déplacement. Pour les prix s'adresser à J. B. COLLA & CO. Rue Bienville, No. 16.

25 déc—3

TRAITES [illegible] NICOLET [illegible]

24 déc—3

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Byron, Akerman, Liverpool, Reynold, Byrne & co.
Navire Bermuda, Webster, Portsmouth, Capitaine.
Brick Mary, Collins, Mobile, Tourné & Beckwith.
Goel Azora, Ailey, Richmond, Roy, Gwathmey et co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Natchez, O'Harrh, de la Passe S. O., a mis en mer le brick intrépide et le barque Alexander à l'abord; il a amené les bricks Corinthian et Crawford et la goel Ramsdale. Passé le bateau à vapeur Connecticut qui prenait de bois à la Grande Prairie.

Bateau de remorque Post Boy, Annible, de la Passe S. O., a mis en mer les navires Argo et Cecilia et le brick Roderick Dhu; amené le navire Southerner et la barque Palestine.

Navire Southerner, R. E. Glover, de New York.
Barque Palestine, Gone, de Boston.
Brick Corinthian, Bampson, de Gardner.
Brick Crawford, Garner, de Charleston.
Goel Ramsdale, Alcine, de la Havane.
Bateau à vap Tennessee, Miner, de Nashville.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 25 DECEMBRE.

La 1ère représentation de

La Chanoinesse,

Comédie vaudeville en 1 acte, de MM. Scribe et F. Corne.

DISTRIBUTION:

Le général Bougachard,	MM. Bailly.
Henri,	Perrin.
Anastase,	Eugène.
Melle. Héloïse,	Mmes. Coste.
Mariette,	Girardot.

On commencera par

LE PETIT MATELOT

OU *LE MARIAGE IMPROMPTU.*

Opéra en un acte, de M. Lebrun, musique de Gaveaux.

DISTRIBUTION:

Le père Thomas,	MM. Victorin.
Sabord,	Bailly.
Bazile,	Bautain.
Fulbert,	Mmes. Millot.
Thomas,	Petit.
Cécile,	Rédine.
Elise,	A. Girardot.

Suivie de

LE TAILLEUR ET LA FEE

OU

LES CHANSONS DE BERANGER.

Conte fantastique en 1 acte, mêlé de couplets, par MM. Emile Vandérburch, et F. Langlé.

Acteurs—MM. St. Amand, Melle. Millot, St. Victor, Adéline, MM. Guérineau, Bautain, Hépique, Irma, Alfred, Eugène, Mmes. Petit, Albert.

Chambre du Commerce de la Nlle.-Orléans.

COMITE' D'ARBITRAGE POUR LE MOIS DEC.

Messrs. Samuel Toby, Jacob Wilcox.
J. O. Williams, George Wilbor.
J. E. Whitall, A. H. Wallace.
Chandler White.

COMITE' D'APPEL:

M. Thos. Urquhart, *Président.*

Messrs. J. S. Peters, et J. B. Byrne, *Vice-Présidents.*

Messrs. James Dick, A. Quertier.
W. L. Hodge, A. Fisk.
H. C. Cammack, et W. Bogart.

Par ordre de la Chambre,

6 déc Chs. BRIGGS, secrétaire.

MARCHANDISES SECHES.

SOIES riches, gazes et satins pour habillemens de bal et assemblée, toiles damassées françaises et irlandaises pour table, draps et serviettes, coton de fil d'Ecosse, commun et supe fin, gants longs et courts de peau de chevreau, &c, en débarquement du navire Huntsville et à vendre par

ANDREWS & BROTHERS,

25 déc rue de Chartres, no. 45.

CIGARRES DE LA HAVANE—25,000 cigarres supérieures de la Havane; 5000 do do Truboces, en débarquement du brick New Castle et à vendre par

Wm. G. HEWES & co.

25 déc rue du Camp, no 66.

Chapeaux, Bottes et Souliers, en gros et en détail,

NOS. 79 & 80,

Rue de la Levée, à l'enseigne des deux bottes d'or,

ONT reçu par les navires Minerva et Huntsville, et la barque Clement, et offrent à vendre:

Souliers de veau-maroquin, pour hommes, bottes idem, brodequins de veau, cousus et chevillées, souliers do; escarpins à talons; souliers de danse en maroquin, bottes chevillées pour jeunes gens; idem cousues; brodequins cousus et chevillés, pour jeunes gens; bottes pour enfans; brodequins idem, chapeaux pour hommes en soie et autres; dito fourrés; ainsi qu'un assortiment général de casquets pour hommes, jeunes gens et enfans, et de brodequins pour nègres, des malles, du cirage, etc.

25 déc Wm. HOLMES & co.

J. P. Hunt contre Mde. Ray.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le mardi 13 janvier 1835, à 4 heures P. M. un Bureau, une Table et divers autres meubles, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions—Comptant.

25 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

B. Zobel contre J. Baum.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 13 janvier 1835 à 4 heures P. M. à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, 2 sacs de Café, 1 sac de Poivre, 1 boîte de Thé et divers autres comestibles, saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant.

25 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le lundi, 12 janvier 1835, à 4 heures P. M., une Presse et des Caractères d'Imprimerie, saisie à la poursuite de S. Loreille contre J. J. Reynard. Conditions—Comptant.

25 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

LA Banque de l'Union de la Louisiane sera fermée le 25 courant, les premiers et huit Janvier prochain. Les personnes qui auront des billets à payer à ces époques sont invitées à les retirer la veille, et celles qui voudront offrir à l'escompte voudront bien faire leurs soumissions le jour précédent.

J. B. PERAULT,

25 déc

PROPRIETE A LOUER.

Le soussigné devant s'absenter, offre à louer d'BAIL, la jolie propriété qu'il occupe maintenant, située dans le faubourg Washington, formant encoignure du chemin public et de la rue Pologne, mesurant 118 pieds de face au fleuve, sur 228 pieds de profondeur; plus un lot de Terre y adjoignant formant l'encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant 69 pieds de face à la première et 158 pieds à la rue Moreau, le tout entouré depuis un mois en pieux neuf.

Les bâtisses consistent en une jolie Maison, composée de dix appartemens dont cinq à feux, une grande gallerie devant et derrière deux caves et deux cabinets, dans la cour derrière la maison, il y a deux cuisines séparées, avec chacune une chambre à domestique, une bâtisse de deux appartemens sur la rue Pologne, une autre bâtisse faisant encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant quatre chambres à feu et une remise, une écurie pour loger huit chevaux, et une remise avec un grenier à foin et à maïs, au-dessus, deux poulaillers, un pigeonier, deux latrines; tout, puis, qu'il y a devant la maison un jardin de 118 pieds de large sur 135 pieds de profondeur et chaque côté de ladite maison un parterre, le tout plantés d'arbres fruitiers, arbrisseaux et arbustes d'agrément.

Cette propriété étant éloignée de la ville que d'un mille et demi, convient parfaitement à quelqu'un qui voudrait faire du bois pour les bateaux à vapeur ou pour envoyer en ville. La levée étant très-large et installée en chantier depuis deux ans, on peut aussi faire un très-bon revenu en ayant des vaches et faisant vendre du lait en ville.

AUSSI:—A bail, adjoignant la propriété ci-dessus, un Terrain mesurant 160 pieds de face au fleuve sur 290 pieds de profondeur, avec des cabanes à nègres, écuries, apentis, &c. avec une bonne batterie, en face; ce terrain est bien entouré, remblayé et séché; et, étant ci-devant employé comme entrepôt de bois. Pour les conditions, s'adresser à M. Bourdin, sur les lieux, ou au No. 93, rue Baronne.

17 déc—1m

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES—4 Cuisses Robes de Mousseline et Batiste brodées, Chalys, et Thibets, ayant droit au drawback.

24 déc BORDERES FRERES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

F. DUFOUR & FRERES, ont transporté leur magasin, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, maison de Mr. Cavelier.

24 déc—1m

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—40 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Marquis la Havane, à vendre par F. H. PETITPAIN,

24 déc Encoignure Chartres et Toulouse.

A VENDRE.

25 excellents Mulets mexicains, à l'écurie de A. P. Barker, rue St. Louis près du bassin, S. Crosby, No 18, rue de la Douane.

24 déc—3

BOIS DE CAMPECHE—45 tonneaux Bois de Campêche, à vendre par P. O. SORNE,

17 déc rue Royale, No. 118

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 27 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée—Les cavaliers.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou un autre marque à la première porte au portier chargé de les contrôler. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes.

23 déc

SALLE D'ORLEANS.

Souscription du Bal de Théâtre.

LA liste de souscription pour huit bals est ouverte. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser à M. L. Bertus ou chez M. Jn. Davis, où elle est déposée.

9 déc

CIRQUE DE BROWN.

Et Troupe d'Arène Gymnastique.

Ouvert tous les soirs, dans le rue Natchez, près du Théâtre Américain.

LE directeur en offrant sa spectacle, annonce avec confiance qu'il s'est procuré la meilleure troupe équestre, sous le rapport des talents, et de l'habitude des exercices sur les chevaux, que l'on peut trouver aux Etats-Unis. Cette troupe est composée de MM. *North, Rockwell, Dowdie, Burst, Mitick, Davies*, le jeune *Wilmot*, du célèbre *Philips*, et de l'inimitable comique *Blackburn*.

Le directeur mettra tous les soins à varier les divers exercices, en les rendant amusants au public.

☞ Pour les détails, voir les affiches.

Les portes seront ouvertes à 6 heures, et les exercices commenceront à 7.

PRIX D'ENTREE.—Premières $1; Galeries 50 cents.

16 déc.—1m

THEATRE DE M. LEROUX,

Professeur de Physique Expérimentale de Paris,

PREVIENT le public que l'ouverture de son Théâtre aura lieu tous les soirs (dimanche compris). Les récréations seront variées à chaque représentation.

Le théâtre est situé rue Tchoupitoulas, enseignure Natchez.

Prix des places,	$1.00
Secondes,	50 c.
Troisièmes pour les personnes de couleur,	50
Quatrième pour esclaves,	25

23 déc—1m

PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les Soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture; la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'île Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme. Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblos, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches.

18 nov—d

LEGION DE LA LOUISIANE

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 28 du courant, à 8 heures et demie précises du matin, en grande tenue d'hiver; armement et équipement complet, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, place St.-Antoine; l'appel sera faite à neuf heures. On recommande la bonne tenue et l'exactitude aux ordres ci-dessus.

Par ordre du capitaine,

24 déc MONDELLI, maréchal des logis chefs.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

LA compagnie prendra les armes et montera à cheval dimanche, 28 du courant, à 9 heures précises du matin, grande tenue d'hiver, et se rassemblera au domicile du capitaine. Par ordre,

24 déc F. MYEVRE, maréchal des logis chef.

Chasseurs d'Orléans à cheval.

L'ESCADRON montera à cheval dimanche, 28 du courant, et se réunira à la place du Cirque à huit heures précises du matin; tenue d'hiver.

Par ordre du lieutenant-colonel,

21 déc CAMMACK, adjt. major.

DRAGONS D'ORLEANS 1814—15.

LA Compagnie montera à CHEVAL DIMANCHE prochain, 28 du courant, à 9 heures du matin, en grande tenue d'hiver, armement et équipement complet. Lieu ordinaire du rendez-vous, Place St. Antoine.

Par ordre du Lieutenant Commandant,

J. L. RABASSA,

25 déc 1er. Maréchal des Logis.

TIRAILLEURS, ATTENTION!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 28 du courant, à 7 heures précises du matin; grande tenue, rendez vous chez la capitaine.

Par ordre,

25 déc LALOUETTE, sergt. major.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

LE bataillon prendra les armes, dimanche, 28 du courant, à huit heures précises, équipement complet, tenue d'hiver.

24 déc A. SCHREIBER, adjt. maj.

Gardes d'Orléans, Attention!

LES deux compagnies prendront les armes, dimanche prochain, 28 du courant, à huit heures précises du matin. Equipement complet—uniforme d'hiver.

Par ordre du capitaine,

24 déc GUSTAVE CRUZAT, sergt major.

VOLTIGEURS, ATTENTION!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 28 décembre, à 9 heures du matin, et se réunira chez le capitaine pour se transporter sur la Place d'Armes, afin d'y être inspectée avec la légion, en uniforme et en bonne tenue, pantalon blanc, veste bleue et pompon.

Par ordre du capitaine,

23 déc LACOSTE, sergt major.

CAZADORES DE ORLEANS.

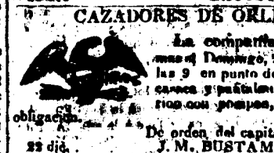

La compagnie tournera les armes le Domingo, 28 del corriente à las 9 en punto de la mañana, con casaca y pantalon de paño y morrion con pompon, para revista de obligacion.

De orden del capitan,

22 dic. J. M. BUSTAMENTE, sergto.

PORC—2000 livres Porc, en débarquement du bateau-à-vapeur Henry Clay, à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

24 déc 28 et 29, alle Levée.

GRAISSE ET PORC—500 barils graisse, 60 barils, porc prime, 37 dito porc mess, 11 dito mess, à l'usage des familles, en débarquement du bateau-à-vapeur Henry Clay, à vendre par TOURNE & BECKWITH,

24 déc 28 et 29, alle Levée.

AVIS.—Les bancs de l'Eglise de Saint Patrick, dans la rue du Camp, seront loués à l'encan, dans la dite Eglise, Jeudi le 1er. Janvier 1835, à 10 heures du matin.

Par ordre des Marguilliers. PHILIP MAHER,

24 déc—3 Sect. pro tem.

LES soussignés ont transporté leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

24 déc TRICOU & CANONGE.

EN débarquement du brick Regulator, de Bordeaux:

6 demi pipes vieille Eau de vie de Champagne; 20 demi pipes Eau de vie 4me. preuve; 21 quart du pipes du 4me. preuve; 413 barriques Vin de Montferrand; 40 do. St. Julien; 48 do. Talence et Haut Talence; 32 do. Médoc; 8 do. Léoville; 68 demi barriques Vin blanc de Sauternes et Barsac; 1000 caisses Vin de St. Pierre; 1000 do. St. Julien; 502 do. St. Estèphe; 750 do. Pauillac; 1000 do. Haut Talence; 25 do. Pontet Canet; 100 do. Moscat Frontignan; 40 do. liqueur assortie supérieure; 6 do. Listonge; 5 do. Chateauneuf; 5 do. Indiennes françaises, 5 do. mouchoirs de batiste; 1 do. jambon d'enfants.

Et par importations précédentes.—Vins en barriques et en caisses, listons, huile d'olive et Toileries.

OSMIN & BIGOURDAN,

20 déc rue Toulouse, No. 24.

PLATILLES triangulaires, bronzées et creux.—Un bon assortiment des marchandises susdites, maintenant en débarquement et à vendre par ou à

17 déc [illegible] & R. GRIMBLE.

M. [illegible] vendre par 19 déc BLANC & BRUGIER.

POUR MATAGORDAS.

On a besoin d'environ 100 barils, pour compléter le chargement de la goélette RINGLEADER. S'adresser à bord, ou à

Wm. L. HEWES & co.,

25 déc rue du Camp, no. 66.

POUR LE HAVRE.

Le navire CHARLES, capitaine Blackmer. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

24 déc J. MAGER.

POUR LA MOBILE, (par la rivière.)

(Faubourg du 24)

La goélette EMMELINE, capitaine Sawyer, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis des magasins bleus, ou

TOURNE & BECKWITH,

22 déc 28 et 29, Nouvelle Levée.

LES soussignés, devant incessamment partir pour France, offrent à vendre aux prix les plus modérés, les articles suivans nouvellement reçus:

2000 paniers anisette superfine,
120 caisses liqueurs assorties, superfines,
2 caisses ratafia de framboise,
3 caisses liqueurs polonaises,
400 caisses liqueurs assorties fines,
15 do Crème de Noyaux superfines,
20 do Curaçao, vrai Hollande,
10 do Soubac superfin,
10 do Elixir de Garus superfin,
10 do Crème de Menthe superfine,
8 do Crème de Vanille double,
6 do Crème d'Angélique superfine,
1 do anisette double rectifiée en bout blanches,
4 do Crème de Kirsch superfine;
10 demi-pipes Cognac, 3ème preuve,
12 barils vin blanc Barsac et Clairac, 27 do.
8 barils Vinaigre de Bordeaux, 30 do.
50 livres Champignons secs,
10 gallons Esprit de vin framboisé pour donner le bouquet au roi,
1 baril Vinaigre framboisé.

BESSON FILS, Frères.

22 déc rue du Maine, no. 19, entre Levée & Condé

L'ETUDE d'Octave de Armas, notaire, a été transportée à la rue Royale, vis-à-vis de la Banque Consolidée.

23 déc—6

PORTEFEUILLE VOLE.

DIMANCHE matin, 21 courant, a été volé entre les mains de ma négresse Melin, un PORTEFEUILLE contenant, 1°. Un compte approuvé par M. J. Pilié, voyer de la ville contre la corporation s'élevant à la somme de $1050. 2°. Un billet de Tho. Starr, de $185, à l'ordre de J. Laurant & fils, échu depuis plusieurs mois. 3°. Un bon de M. Ld. Donet de $50, quelques cents. 4°. Un bon de M. Isidore Galatin de $60. 5°. Un billet de James Crawford, ordre Cousin & Laurant de $75. 6°. Une reconnaissance de T. S. Davis de $70. 7°. Deux billets de John G. Elliot, échu depuis longtems. 8°. Un billet souscrit par Emile Laurant à l'ordre de Jh. Laurant, en faveur de A. Pitet payé par anticipation; différents billets payés en banque, et autres papiers de nulle valeur.

Comme il est probable que le voleur ayant trouvé une somme de cinquante piastres ne pourra faire usage de tous les papiers ci-dessus mentionnés, une récompense honnête sera accordée à celui qui remettra le dit portefeuille ou qui fera connaître le voleur, en s'adressant à MM.

J. LAURANT & FILS,

23 déc—3 au Bassin.

FIGUES—1000 tambours de Figues fraîches, récemment reçus par le navire Huntsville, et à vendre par

HARRISON, BROWN & Co,

25 déc 117, rue Royale.

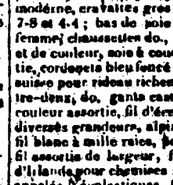

MME. F. FRYER a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs qu'elle a reçu un assortiment d'objets pour étrennes, boites, corbeilles, jouets d'enfans, soierie, cachemires, satin laine, mousseline laine, des jolies broderies en tout genres; robes de bal, canezous de blonde, et robes de blonde, chapeaux et bonnets de parures; et un grand choix de fourrure.

Il lui est arrivé plusieurs personnes pour les modes et pour robes.

23 déc

AVIS.—On offre à vendre un terrain situé rue Dauphine, No. 296, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 34 sur 64 pieds américains, ensemble avec les édifices construits dessus consistant en une double cuisine en briques et une maison en briques avec murs d'appui de 12 pouces, consistant en 4 appartements, cabinets, caves, grenier avec lucarnes, cour carrelée, puits, et le tout d'exécution bien soignée et récemment construit, et loué pour un bail de 8 mois, finissant le 1er. juin 1835, à raison de 45 piastres par mois.

Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue le 26 courant à l'encan, à la Bourse de Hewlett à midi, par H. Domingon, à qui il faut s'adresser pour les conditions qui sont très favorables et à de longs termes.

18 déc—11

Magasin d'Articles nouveaux de Paris,

Rue de Chartres, no 122.

ALEX. PAYA, venant de France, offre en vente, un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, jolis livres d'étrennes, nécessaires, cartonnages et bonbons; tableaux à l'huile, gravures et lithographies; chapeaux d'hommes en soie 1re qualité; casquettes en drap et bonnets; chemises en coton, en indienne et gingham; cravates, cols, foulards et gants, très variés; parapluies et ombrelles; jeux de phénakisticope de dames; domino, et jouets d'enfants; orgues et belles guitarres de Petit Jean; grandes glaces françaises, toilettes de campagne et miroirs de voyage, cannes à épée et sans épée, bambous do; étoffes en soie et velours façonnés pour gilets, lunettes assorties et verres fins, bijouteries, quincaillerie, coutellerie, parfumerie fine, &c.

EN OUTRE:—Un grand nombre d'autres articles de fantaisie; véritable racahout des arabes, nouvelle pâte pectorale, et un grand assortiment de liqueurs fines. 11 déc

MARCHANDISES FRANCAISES,

A vendre en gros et en détail, au No. 188, rue Royale, près la rue St. Pierre.

CONSISTANT en drap noir, 1ère qualité, et diverses couleurs, telles que Lord Byron; cap du mort, bronze, charante pour pantalon d'uniforme, vert russe très-beau, casimir noir très-fin, do. en couleur gris ardoise, gris Maringo, olive mélange, et une pièce blanc; gros de Naple noir, uni et façonné, soierie pour gilets dans le goût moderne, cravattes gros de Naple uni et à gros grains en 7-8 et 4-4; bas de soie noir et blanc pour homme et femme; chaussettes do., rubans de soie assortis de largeur et de couleur, soie à coudre; gros bleu et en couleur assortie, cordonets bleu foncé et gris pour tailleur; mousseline suisse pour rideau richement brodée, dentelle-bobinet, entre-deux, do. gants castor et chevreaux, noir, blanc et couleur assortie, fil d'écosse do. bas d'enfant gris et blanc, diverses grandeurs, alpine noire, marines blanc, coutil de fil blanc à mille raies, pour pantalon et corset, galons de fil assortis de largeur, fil gris, quelques pièces de toile d'Irlande pour chemises; 2 caisses de Chapeaux de soie appelés Néoplastiques, 1re. qualité très-légers, peignes de buffle et imitation d'écaille à fourches et à retaper, appelés dos de chameaux; tous ces articles sont en première qualité et à des prix très-modérés. Voyez l'adresse ci-dessus.

23 déc—3 LS. CORNIE.

$10 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu sur le chemin du Bayou, dimanche dernier, une flûte. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre chez J. J. Jandot, rue du Bayou entre Dauphine et Bourgogne, ou au Bureau de l'Abeille.

22 déc—6

DEMANDE—On désire acheter une négresse, soit créole ou africaine, bonne cuisinière, pleinement garantie sous tous les rapports. S'adresser rue St. Pierre No. 3, en face de la place d'armes.

9 déc

A VENDRE—Une négresse âgée de 22 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, depuis 4 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais.

Un nègre âgé de 32 ans, palfrenier et nègre de champ, depuis 5 ans dans le pays.

S'adresser No. 53, rue St. Louis.

20 déc

THE subscriber, medical doctor of the faculty of Rhein and Louvain, member of several scientific clubs, &c., has the honor to inform the public that he has established his dwelling in this city, No 111, Custom house st. A long residence and a great practice in one of the French colonies (Guadaloupe) render him acquainted with the diseases of those climates, and the mode of curing them. He is familiar with the diseases of women and children and of accouchements.

nov 25—30 CHALUPT.

BUREAU

De la Compagnie des Architectes du 8ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la première série d'actions, du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 31 janvier prochain, le 4ème. dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 8ème. des réglemens, les souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles ledit paiement aura été réunis, et les paiements déjà effectués.—Par ordre de la direction.

FLEURY GENERELLY,

22 déc Secrétaire.

VINAIGRE—24 barils et 3 demi pipes Vinaigre; en débarquement du bateau à vapeur Chamelet, et à vendre par TOURNE & BECKWITH,

17 déc 28 et 29, Nouvelle Levée.

PORC & GRAISSE—462 barils porc prime; 250 dito mess, et 356 barils graisse en feuilles, en débarquement du bateau à vapeur Francois, à vendre par

JERSYTH GOODWIN & Co.

[illegible] Gravier, & Bois-Mitchell.

DOUBLONS Espagnols, en demandez par

THOMAS FELLOWS,

17 déc rue St. Louis, No. 51

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 27 courant, à 4 heures précises de l'après-midi, sur la Levée, vis à vis de la rue Toulouse:

20 pipes vin blanc et de Grèce; 8 barriques vin rouge St. Estèphe; 16 do. 25 pipes vieux clarets; 30 paniers anisettes; 12 caisses Kirschenwasser.

25 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de M. S. Mecker.

EN vertu d'un ordre de l'hon. cour de preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu jeudi, 29 janvier 1835, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la propriété suivante, appartenant à la succession de feu M. J. Mecker, savoir:

Un lot de terre et les bâtisses érigées dessus, situé dans la rue des Français, entre les rues Amour et Crape, ayant 50 pieds de front sur la rue des Français, sur 143 de profondeur, mesure française.

Trois lots de terre au même faubourg, de 25 pieds de front sur la rue des Champs Elysées, ou le chemin à coulisses, sur 102 pieds 10 pouces et demi de profondeur, ces lots se joignent, et ont chacun une bâtisse en briques par derrière.

Trois lots de terre dans le nouveau faubourg Marigny, savoir: nos. 1 et 2, dans l'îlot no. 108, et no. 3 dans l'îlot no 96, tel qu'il apport par un plan dressé par le [illegible] de la ville le 1er septembre 1834—le lot de [illegible] pieds de front sur la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur sur la rue des Magistrats, formant l'encoignure—No 2 de 150 pieds de profondeur entre la rue des Français et le canal Marigny,—et no 3 de 50 pieds 8 pouces de front sur la rue Vertu et 150 de profondeur, et la rue des Français et le canal Marigny, tous mesure française.

La moitié indivise d'un certain [illegible], no 7, formant l'encoignure des rues Prytanée et l'Hôtel, dans le faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, mesurant 10 pieds 6 pouces de front sur la rue Fatiane, et 107 pieds 7 pouces de profondeur sur la rue Prytanée; le dit lot est maintenant sous le nom de M. Gregory Byrne, qui transmettra le dit lot. Les plans de la propriété seront exposés le jour de la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. Les actes de vente passés devant M. Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à midi, le mulâtre CHARLES, âgé d'environ 15 ans, il a une jolie figure, est intelligent, actif, bon domestique de maison, peut conduire un cabriolet, est assez bon barbier—et est un esclave de valeur. Garantie complète. Conditions au jour de la vente. Aussi plusieurs femmes de 16 à 19 ans.

20 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu lundi, 5 janvier, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de terre ayant 30 pieds de face sur la rue des Poètes, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, entre les rues Amour et Bons Enfants, faubourg Marigny.

Conditions: $175 payable le 20 août 1835, la balance à 6 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

24 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu vendredi, 26 du courant, à la Bourse du matin, à son magasin d'encan, rue de Chartres, no. 110, 500 tambours figues.

25 déc

PAR T. MOSSY & GARIBEL.

MERCREDI, 31 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,

Marguerite, négresse congo, âgée de 45 à 50 ans, depuis 26 ans dans le pays, bonne blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévues par la loi, bon sujet. Cette négresse provient de la succession de Céleste Radet, fils et c.

Condition:—à 1 an de terme, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

25 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 27 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, l'esclave Julie, âgée à peu près de 23 ans, depuis son enfance dans le pays, parlant anglais et français, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, entièrement garantie des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions à la vente; l'acte de vente chez F. [illegible] aux frais de l'acquéreur. ☞ Cette négresse est [illegible] pour cause de départ.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett; une mulâtresse nommée LAURA, âgée d'environ 30 ans, commerçante, bonne cuisinière, et bonne domestique de maison, bon sujet, pleinement garantie des vices et maladies prévues par la loi, avec ses trois enfans: Charles, mulâtre, âgé d'environ 9 ans; Caroline, mulâtresse, âgée d'environ 8 ans; Ursule, mulâtre âgé d'environ 3 ans.

Conditions:—Moitié comptant, et moitié dans 6 mois en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant M. Théodore Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 30 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Trémé, entre Commune et Jackson, mesurant 40 pieds de face à la rue Trémé, sur 63 pieds 3 3-8 pouces de profondeur, sur lequel se trouvent une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de 4 chambres, dont deux à feu, une galerie et deux cabinets; une cuisine briquetée entre poteaux, composée de deux pièces à feu et intrigue, le tout divisé en deux logements, ayant un corridor de chaque côté.

Un Terrain situé rue Trémé, entre Jackson et Conti, mesurant 53 pieds 10 5-8 pouces face à la rue Trémé, sur 53 pieds 3 3-8 pouces de profondeur, sur lequel il existe une maison neuve, briquetée entre poteaux, couvert en bardeaux, composée de 4 chambres, toutes à feu, deux cabinets, cuisine &c.

10 Terrains situés au faubourg Marigny, dans l'îlot No. 50, compris entre les rues du Génie, Célestins, Marigny et Mandeville, ayant les Nos. 1 et 2, chacun 38 pieds de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, et le No. 10, ayant 31 pieds face à la même rue, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

25 déc.

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, vendredi, 26 courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la levée, au poteau No. 75, et pour compte de qui il appartiendra, 30 brasses de chaînes en fer appartenant au brick Columbus.

24 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett: Lawrence, mulâtre, âgé de 22 ans, bon cocher, palefrenier, bon domestique de maison et barbier. Cet esclave s'est absenté deux fois de chez son maître, et s'est rendu lui-même après deux jours d'absence. Il est garanti de tous les autres vices et maladies prévus par la loi. Conditions: $400 payables le 20 mars prochain et la balance payable à huit mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par Eugène De Armas, N. P. aux frais de l'acquéreur.

20 déc

PAR F. DUTILLET,

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné au public, que le mercredi 31 décembre courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par M. Dutillet, encanteur, [illegible] paraît l'islet situé entre les rues des Champs Elysées, des Français, d'Amour et des Bons Enfants, conformément au plan dressé par M. J. Pilié, voyer de la ville lequel plan sera exposé à la dite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions:—Payable à un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés, portant intérêt de 6 pour cent par an, et avec hypothèque spéciale.

Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1834.

D. PRIEUR, maire.

NOTA—Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire de la corporation et aux frais des acquéreurs.

17 déc

PAR T. MOSSY & GARIBEL.

SAMEDI, 29 décembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre des commissaires des créanciers d'Antoine Foucher fils et à la folle enchère de Madame Veuve Adélard Fortier.

Le nègre nommé Joseph Cap, âgé de 40 ans.

Les conditions de la vente sont: que l'acquéreur fournira son billet endossé à la satisfaction consolidée, et payable le 24 mai 1835; avec hypothèque. L'acte de vente sera délivré que chez le notaire, au moment où l'acquéreur aura fourni son billet, et sera à ses risques dès le moment de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

PAR J. B. BLACHE & HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le Mardi, 30 décembre, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, 16 lots de terre, [illegible] les rues Moreau, Carte-Calvo, Grande Hombre, [illegible] Poètes. Ces terrains ont situés près des maisons [illegible] traités par la Compagnie des Architectes.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront déposés par [illegible] conséquence des vendeurs. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs.

10 déc

PAR T. MOSSY & GARIBEL.

SAMEDI, 29 décembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre des commissaires des créanciers d'Antoine Foucher fils et à la folle enchère de Madame Veuve Adélard Fortier.

Le nègre nommé Joseph Cap, âgé de 40 ans.

Les conditions de la vente sont: que l'acquéreur fournira son billet endossé à la satisfaction consolidée, et payable le 24 mai 1835; avec hypothèque. L'acte de vente sera délivré que chez le notaire, au moment où l'acquéreur aura fourni son billet, et sera à ses risques dès le moment de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

PAR J. B. BLACHE & HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le Mardi, 30 décembre, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, 16 lots de terre, [illegible] les rues Moreau, Carte-Calvo, Grande Hombre, [illegible] Poètes. Ces terrains ont situés près des maisons [illegible] traités par la Compagnie des Architectes.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront déposés par [illegible] conséquence des vendeurs. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs.

10 déc